

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal



Ligue Midi Pyrénées

Comité Départemental de la Haute-Garonne

Siège social et administratif : 42, av. Frédéric Estèbe - 31200 TOULOUSE

☎ 05 61 13 22 66

✉ : ffp-cd-031@wanadoo.fr

N° 8 -
OCTOBRE 2016

COMPTES RENDUS

Réunion du Comité Directeur – vendredi 21 octobre 2016

Présents :

Mmes : CASSAIGNEAU - CAZAC - CLAMENS - SARMAN - VALENTI

Mrs : ARCANGELI - AUDITEAU - BARRAILLE - BEIGNON - DALLIER -
DEBEZI - GALIANO - LAPALU - LE BOT - RICARD - VIGNERES - VONE

Absents excusés :

Mme BLANCAL

Mrs : BASSO - DUCASSE - HUGUET - LACROUX

Préambule du Président

Une nouvelle fois, je vous remercie de vous être soustrait à vos occupations pour venir à cette réunion du Comité. Même si cela paraît une évidence, nous avons tous des obligations par ailleurs, il est important de le rappeler. Le bénévolat et l'implication dans la vie associative nécessitent des choix pas toujours faciles à faire.

Et bien que la saison arrive à son terme, il reste encore des compétitions à assurer, ce qui signifie pour nous tous, un emploi du temps toujours chargé, bien que certains, en dehors de cette salle, n'aient pas conscience des missions et du travail que nous avons à assumer. Le rôle et les fonctions des membres de ce Comité sont proportionnels aux attentes liées à la position de ce dernier, deuxième de France en nombre de licenciés, mais premier en nombre de clubs.

Durant ce mandat, nous avons fait des choix, mené des actions. Tout n'a pas été parfait et il reste encore du travail à faire. Le nombre de licenciés qui baisse, peu, mais c'est encore trop. Un renouvellement des dirigeants, des arbitres, des joueurs qui ne se fait pas assez et qui obère l'avenir. Des clubs qui ont du mal à percevoir la nécessité qu'il y aurait à s'inscrire dans une dynamique sportive, liée à la nature de notre affiliation et au-delà, à l'essence même de la pratique de la Pétanque. Autant de challenges, qu'il faudra mener pour convaincre les habitants de ce département que la Pétanque et Jeu Provençal sont des sports nobles qui valent la peine qu'on s'y intéresse soit en exerçant un rôle de dirigeant au sein de nos instances, soit simplement en prenant une licence. Pour ce faire, il est important que notre communication atteigne ces personnes, aujourd'hui nous nous adressons exclusivement à nos adhérents et depuis des années le renouvellement de notre base ne se fait que dans un champ restreint, le champ amical ou familial des licenciés.

Nous souffrons d'une image troublée tant au niveau de certains joueurs que de dirigeants, pour des raisons liées à un passé révolu ou bien une population jugée inopportune sur nos terrains, alors que nous avons des atouts indéniables. Des dirigeants investis, des structures importantes et des joueurs dont la technicité devrait leur permettre de briller sur la scène nationale.

Aussi, il est important que nous puissions faire la promotion de nos sports et de nos atouts pour attirer des licenciés et des partenaires. Pour ce faire, nous devons être en capacité de communiquer sur les prestations que les clubs peuvent dispenser à leurs adhérents potentiels

(école de pétanque, vie associative...). Mais aussi défendre et mettre en avant des valeurs qui nous paraissent importantes : valeurs véhiculées par la pratique du sport (respect, le fait de se dépasser, de respecter des règles...), de vie en société au sein d'une association (convivialité, rencontre, lutte contre l'exclusion et l'isolement...). Mais il est également important de dépasser le champ du loisir pour positionner nos disciplines dans le champ du sportif en mettant l'accent sur les championnats, sur les compétitions entre clubs... Si nous voulons, sans vouloir concurrencer les sports collectifs (ce serait illusoire) attirer de jeunes pratiquants.

Autant de sujets qui permettront à l'avenir soit de donner un souffle nouveau à la Pétanque et au Jeu Provençal soit de les classer au rang de l'exception culturelle. La Haute-Garonne doit accompagner cette transformation en se dotant d'outils et de structures permettant d'aller de l'avant.

A nous de saisir les opportunités pour que demain soit mieux qu'aujourd'hui et ce travail n'est pas celui des autres, il est le nôtre.

Michel LE BOT

1) Approbation du CR de la réunion du 30/09/2016

Page 5, paragraphe 5 sur les déplacements des Champions sur les Nationaux, il est noté : "*Excellent comportement de ces joueuses (qui perdent à la bonne du matin)*". En fait, il faut comprendre "qui perdent à la qualificative pour revenir le lendemain matin".

Le CR n'apporte aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

2) Points des lignes budgétaires et licences

❖ Lignes budgétaires

Peu d'évolution par rapport à la dernière réunion.

- Recettes 372 000€

- Dépenses 384 000€ (sans intégrer la subvention du Conseil Départemental)

❖ Point des licences

Eternel débat sur les chiffres présentés par la FD (qui prend en compte les corrections d'erreur et les duplicatas) et les ventes de licences pures, faites par les secteurs !

Total licences FD : 12 182 licences

Total CD 12 045

Notre comité enregistre une perte de licences de 1.27% par rapport à 2015. Notre FD totalise une progression de 1 725 licences.

❖ Projection financière pour le mandat 2017/2020

Comme vous le savez déjà la FFPJP augmentera le prix des licences à compter du 1/01/2017. Cela se traduira par : une part fédérale qui passera de 7,70€ à 10€ pour les licences seniors, vétérans et juniors et de 3,20€ à 5€ pour les licences jeunes (benjamins, minimes et cadets). Nous ne pourrions supporter cette augmentation sans la répercuter sur le prix global de la licence et par ailleurs, il nous faut également réajuster le prix au regard des augmentations faites par la FFPJP et la ligue lors du précédent mandat et que nous n'avons pas répercutées.

C'est pour cette raison que la proposition qui sera faite lors du congrès départemental en fin d'année sera d'augmenter la licence seniors/juniors de 5€ portant ainsi le prix global à 28€.

Cette augmentation place le prix de la licence du CD 31 en dessous de la moyenne régionale (30,50€) car les prix des licences varient de 40€ à 27€.

Pour autant, je considère qu'avec cette augmentation le Comité pourra mettre en place :

- la licence gratuite pour les benjamins, minimes et cadets : ce qui signifie que le Comité prendra à sa charge la licence d'environ 500 jeunes.

- une aide forfaitaire aux clubs participants au Championnat Départemental des Clubs et ce dans toutes catégories, lors des journées imposant deux matches sur une journée et où la restauration est obligatoire.

- une aide financière (en plus de celle attribuée par la FFPJP) aux Clubs qui participent aux finales du CNC (jeunes et senior) ainsi qu'à la finale de la Coupe de France (grand Huit)

- en plus de l'effort sur les licences, le Comité accentuera son effort financier en direction des jeunes avec la création de deux pôles destinés à aider les jeunes : un pôle détection qui aura pour mission de travailler avec les clubs et des écoles de pétanque pour favoriser l'émergence de jeunes et un pôle accompagnement et suivi des jeunes retenus pour les différentes phases des sélections (départementales, régionales et nationales). Ces deux pôles seront placés sous la responsabilité de la commission des jeunes en charge du suivi de la politique « jeunes » au sein du CD 31.

❖ Projet de développement de la communication

Le président et Marie-Madeleine CLAMENS se sont rendus à un rendez-vous d'information avec notre prestataire de service, le Groupe HAPPY, professionnel en matière de communication, pour travailler sur le projet de refonte du site du comité départemental HG pour le faire évoluer vers un outil plus performant, tourné vers nos licenciés, nos dirigeants, nos sponsors, actuels ou futurs, attrayant pour les internautes, quelque soit leur centre d'intérêt. Notre site doit évoluer d'un site d'informations vers un site de communications pour faire connaître les valeurs que nous souhaitons véhiculer.

Ce projet a un coût, 14 000€ pour avoir un produit qui nous appartient, conforme à nos attentes et évolutif, avec un système informatique protégé. Tous les outils, tous les supports vectoriels (PNG, JPG etc.) seront notre propriété. Ce coût enveloppe également la formation et l'accompagnement. Tous les documents officiels du Comité (courriers, convocations, compte-rendu etc.) vont bénéficier de la même charte graphique.

Ce projet pourrait être opérationnel d'ici janvier/février 2017. En attendant, on se sert de l'outil dont on dispose pour permettre une migration "en douceur".

🚩 Martine CAZAC demande au président si un devis a été demandé à un autre professionnel pour la même prestation ?

Réponse : Nous avons commencé un travail avec cette société qui nous accompagne dans la démarche que nous avons engagée depuis maintenant 2 ans. Et le coût d'une prestation portant sur la communication est bien plus important.

🚩 Francis RICARD demande si le Comité a la capacité à faire face budgétairement à cette dépense ainsi qu'à l'embauche d'une nouvelle personne avec un nouveau profil

Réponse : le président répond par l'affirmative car sur les 4 années à venir, nous devons réfléchir au remplacement de Patricia car l'heure de la retraite arrivera comme à tout un chacun et il faudra envisager un profil de poste bien différent compte tenu de l'évolution du poste et des missions. Dans un premier temps éventuellement grâce aux contrats aidés, un travail en doublon permettant le passage en douceur devra certainement être étudié.

🚩 Guy BARAILLE : est-ce que d'autres Comités ont fait cette démarche ?

Réponse du Président : oui, la professionnalisation étant au centre des questionnements et des préoccupations au sein de la DTN et de la FFPJP, d'autres comités font des démarches similaires ou différentes. Je citerai le CD82 qui a fait le choix d'un audit sur son fonctionnement et à opter pour des recrutements et cela implique des moyens nouveaux et donc le prix de la licence a augmenté et est bien supérieur au nôtre.

Il fait remarquer que notre FFPJP demande de plus en plus de professionnalisation. Ce qui est difficile aujourd'hui est que nous sommes tous des bénévoles et que nous faisons notre travail aussi bien que possible, avec nos compétences. La professionnalisation à un coût et demande des compétences que nous n'avons pas en matière commerciale et communication. Nous ne

pouvons nous contenter de cibler simplement les licenciés ou leurs ayants droits, toucher d'autres publics nécessitent une stratégie, des moyens et un savoir faire.

Le président demande au comité directeur de se prononcer pour ou contre ce projet qui serait amorti sur les 4 années du mandat à venir.

Après un tour de table, le projet est validé par l'ensemble des présents. Le Groupe Happy sera présent au Congrès pour présenter le produit.

❖ Le président fait part de deux notes fédérales dont la teneur est applicable aux Ligues, Comités Départementaux et Clubs :

SVA : SILENCE VAUT ACCEPTATION

Application du principe "silence vaut acceptation" aux décisions prises par les fédérations sportives délégataires

Décret n° 2015-1752 du 24 décembre 2015 modifiant l'article R.* 131-46 du code du sport et relatif à l'application du principe « silence vaut acceptation » aux décisions prises par les fédérations sportives délégataires.

La loi du 12 novembre 2013 habilitant le Gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens prévoit que le silence gardé pendant plus de deux mois par l'administration sur une demande vaut acceptation. Les fédérations sportives et les ligues professionnelles sont des administrations au sens de cette loi, lorsqu'elles exécutent la mission de service public qui leur a été confiée par le législateur. Le présent décret complète les dispositions du code du sport issues du décret n° 2015-1462 du 10 novembre 2015 relatif à l'application du principe « silence vaut acceptation » aux décisions prises par les fédérations sportives délégataires et les ligues professionnelles, en précisant que le nouveau principe ne s'appliquera pas, par exception, aux demandes présentées aux fédérations sportives délégataires et énumérées à l'annexe du décret, pour lesquelles le silence de la fédération continuera de valoir décision de rejet.

Le silence gardé sur une demande de licence sportive vaudra en revanche acceptation (cela signifie que les demandes de licences, qui sont concernées par cette mesure, pourront être automatiquement délivrées en cas d'absence de réponse de la part de la fédération à l'expiration du délai de deux mois).

Par ailleurs, en application des articles R. 222-24 et R. 331-3 du code du sport, resteront soumises au principe selon lequel « silence vaut acceptation » les demandes relatives à la reconnaissance de qualification présentées par les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen mentionnés à l'article L. 222-15 qui souhaitent s'établir sur le territoire national pour y exercer la profession d'agent sportif ainsi que les demandes relatives à l'organisation de manifestations sportives, lorsque l'organisateur n'est pas une fédération sportive.

NB : L'ensemble des structures déconcentrées des fédérations sportives délégataires (comités départementaux et régionaux) doivent appliquer le principe du SVA dans les mêmes conditions que l'organe national.

SVA : SAISINE PAR VOIE ELECTRONIQUE

Droit de saisine de la fédération par voie électronique (à insérer dans le règlement intérieur de la FFPJP)

Conformément aux dispositions du décret n°2015-1404 du 5 novembre 2015 relatif au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique, la FFPJP met en place une adresse électronique spécifiquement dédiée à la réception de toute saisine par voie électronique (SVE) entrant dans le champ d'application de ce décret.

Le droit de SVE concerne les demandes adressées à la FFPJP entrant dans le champ de ses missions de service public.

La saisine par voie électronique prend la forme d'une demande, d'une déclaration, d'un document ou d'une information. Elle est adressée par courriel à l'adresse spécifique sve@petanque.fr, téléservice opérationnel mis en place pour rendre ce nouveau droit effectif. L'expéditeur devra mentionner son nom et son prénom, le cas échéant la dénomination de l'association ou de la société sportive demandeuse, ses adresses postale et électronique. En contrepartie de tout envoi de demande, de

déclaration, de document ou d'information sur cette adresse électronique, un accusé d'enregistrement sera adressé à son destinataire. Celui-ci (envoyé dans un délai de 10 jours ouvrés) ne pourra en aucun cas préjuger de la complétude ou de la recevabilité du dossier en cause, notamment de l'examen à venir des pièces fournies ou à fournir.

La voie électronique ne se substitue pas aux autres modes de saisine, notamment l'envoi postal qui reste possible, sauf mention spécifique contraire prévue dans la réglementation fédérale.

L'envoi par voie électronique de toute demande, déclaration, document ou information sera adressé en priorité aux services compétents, suivant les dispositions réglementaires fédérales en vigueur et suivant les préconisations des services administratifs fédéraux.

3) Bilan des CZC, CDC, CRC et CNC (résultats, logistique etc.)

CDC JP

Point des amendes pour forfaits :

- Soupetard forfait général d'une équipe = 400€
- Fenouillet² et Tournefeuille³ ont fait forfaits à la finale = 100€ chacun
- Colomiers forfait ponctuel le 8 mai 2016 = 100€

La commission de JP n'a pas arrêté la structure du CDC JP pour 2017.

Le club de Castanet champion 2016, représentera notre département au CRC

CDC vétéran

Le club de Colomiers champion 2016, représentera notre département au CRC

CNC

3 clubs engagés :

- D2, Colomiers (9 points) et Raphaël Parc (8 points). 3 matches encore à jouer.
- D3, Aspet est dans le "*ventre mou*" du classement avec 8 points.

Tout peut encore arriver pour ces trois clubs.

Le président rappelle l'aide financière en complément de celle apportée par la FFPJP, actée par le Comité, aux Clubs qui sont en CNC (Colomiers, Raphaël Parc et Aspet) pour compenser partiellement les frais inhérents à leurs déplacements en tenant compte de la distance à parcourir et de la capacité financière du club.

CRC senior

- DF : His et le TPO sont bien placés pour se maintenir alors que Fenouillet est en difficulté.
- D2 : Launaguet est bien classée et peut prétendre à participer à la finale voir accéder à la D1, Saint-Lys se maintient au milieu du classement, Bruguières est en bas du classement, Fenouillet est là aussi, en difficulté.
- D1 : Labarthe de Rivière peut espérer la montée, Saint-Alban est dans le "*ventre mou*" et doit être vigilant, Muret est en bas du tableau.

Pour info, le Club de Saint-Sulpice la Pointe, forfait général en CRC1, verra son cas examiné demain, en réunion du bureau de la Ligue Midi-Pyrénées (amende et rétrogradation).

CDC

Il reste une journée soit 2 matches et donc à aujourd'hui, les pronostics sont difficiles à faire. Les mouvements montées/descentes des ces championnats de clubs sont liés : les descentes de National 3 en Régional influent sur les descentes de régional, les descentes de Régional influent sur les descentes en départemental et influent aussi sur les mouvements en CZC. Temps que le CDC n'est pas fini, il faut rester prudents et ne pas s'avancer pour annoncer les montées ou les descentes des clubs en CZC.

CZC

Bilan de la participation

Si on prend les chiffres bruts, la participation a baissé par rapport à 2015, mais il ne faut pas oublier qu'il y a une journée en moins (27 février 2016). 3 340 équipes sur 4

journées pour 9345 joueurs et joueuses soit 271 équipes et 642 joueurs de plus qu'en 2015. Conclusion : mis à part certaines divisions dans certains secteurs, cette compétition rencontre un engouement certain.

La plus forte participation, pour des raisons historiques, revient au Secteur des 4 Vallées avec 753 équipes mais cette domination commence à s'atténuer avec 717 équipes pour la zone de Pibrac/Grenade et 638 équipes pour la zone Muret/Carbonne.

La cuillère de bois revient au secteur de Toulouse avec 269 équipes, une division féminine très, très faible et une D3 inexistante, avec la participation de deux clubs. Peut-être faudra-t-il grouper la D2 (environ 17 équipes) à la D3 ?

L'autre Secteur en difficulté est celui du Comminges où la DF a très fortement baissée et la D3 inexistante (22 triplettes inscrites sur 4 journées).

Le secteur du GLS a, quant à lui, trouvé les moyens de progresser et de remonter la barre : la D3 jusqu'alors inexistante a une moyenne de 22/23 équipes, par journée.

La question est de savoir comment organiser la D3 dans le Comminges et à Toulouse ?

✚ Serge GALIANO, comme la D3 ne peut être supprimée, pourquoi ne pas augmenter le nombre de clubs de la D3 et y faire glisser des clubs de la D2 qui ont envie de s'en sortir ? Il faudrait rééquilibrer les trois divisions pour permettre de créer une certaine émulation au sein de toutes les divisions.

Ceci peut effectivement être une solution envisageable pour 2018 sur le Comminges mais pas adapté au Secteur de Toulouse qui présente trop peu d'équipes.

✚ Francis RICARD propose qu'en 2017, dans les deux secteurs où la D3 est inexistante, les clubs de la D3 jouent en D2, à titre de mesure transitoire et en attendant un projet de refonte pour 2018. Ce qui est dommageable, est que la non participation des Clubs a une incidence sportive sur le déroulement du Championnat lui-même, dans son entier.

RAPPEL : La finale des CZC toute catégorie a été maintenue mais n'a qu'une valeur purement honorifique qui ne permet pas de monter en CDC. Il n'y a **que** le Club Champion du CZC D1 qui monte en CDC3. Le club vainqueur de la finale des CZC, ne peut prétendre à une montée en division supérieure **que** s'il est premier du classement des 4 journées qualificatives des CZC.

Clubs qualifiés pour les finales du CZC - du 30 octobre 2016			
D1	D2	D3	DF
BOULE D'OR	BLAGNAC RAMIERS	SOUPETARD	SOUPETARD
LABARTHE RIVIERE	MANCIOUX	PAULHAC	SAINT THOMAS
LAVERNOSE	ROUEDE	LABARTHE/LEZE	MURETAINE
BESSIERES	BEAUZELLE	ISSUS	SAINT JEAN
BUFFEBIAU	VENERQUE	SAINT JORY	VILLEMATIER
BALMA	TRACASSIN	LESTELLE	LAGARDELLE
NAILLOUX	FRONTON	LAGARDELLE	FOURQUEVAUX
AMOUROUX	FOURQUEVAUX	PINEL	GRENADE
LEVIGNAC	ROQUETTES	SALIES DU SALAT	COLOMIERS
ST GAUDENS	ROQUEFORT	MONDONVILLE	LAVERNOSE
BARBAZAN	LASBORDES	AUSSONNE	LABARTHE RIVIERE
VILLEMATIER	LABASTIDETTE	VILLAUDRIC	BOURG ST BERNARD
SAINT LYS	BUZET	CADOURS	CAZERES
LE FOUSSERET	PLAISANCE	PORTET	AURIGNAC
ROQUES	NOE	LABASTIDE CLERMONT	ASPET
AUGUEVIVES	SAINT LOUP	VALLEGUE	SAINT JORY

❖ Montent en CDC3 pour 2018 (les premiers de la D1 de chaque Zone) : Boule d'Or, Lavernose, Buffebiau, Nailloux, Lévigac et Barbazan.

Pour la finale du CZC, 16 équipes sont qualifiées, les 6 premiers de chaque zone, les 6 seconds de zone et les 4 meilleurs troisièmes.

Spécificité : lors d'une journée de CZC Féminin, sur le secteur de Toulouse, le graphiqueur a décidé de faire jouer les douze équipes féminines présentes en poule (et non en A et B). Pour la prise en compte des résultats ... celui du A !

❖ Incidence de la participation sur le calendrier 2017

39 clubs n'ont pas rempli les conditions de 5 participations sur l'ensemble des CZC (senior et féminin) et des pré-qualificatifs :

Secteurs	Répartition
Toulouse	11
Comminges	7
4 Vallées	5
Carbonne	10
Muret	1
Pibrac	1
GLS	4
Grenade	0
Total	39

A noter que 7 clubs parmi ces 39 ont 4 participations et 14 clubs ont aucune participation.

Proposition : les 7 clubs à 4 participations pourront exceptionnellement (compte tenu de l'annulation d'une journée de CZC), prétendre à organiser une compétition officielle en 2017 : Labastide Saint-Sernin, Cepet, Verfeil, Brax, Issus, Toutens, Juze.

Ces Clubs recevront un courrier du président. Il s'agit de récompenser les efforts faits par certains clubs et montrer que "c'est possible"!

🚩 Guy VONE fait part de la demande de quelques présidents de clubs de son secteur concernés par cette mesure : pourquoi cette mesure départementale ne serait pas soumise au Congrès Départemental ?

Réponse du président : il appartient au Comité Directeur de la HG de fixer les règles de fonctionnement qui à mon avis ne sont que des règles de savoir vivre et de respect du travail effectué par les bénévoles, la **réciprocité** (tu viens chez moi, je vais chez toi) ne peut pas se jouer que dans un sens. Participer à au moins 5 compétitions sur 26 (hors Coupe de France) ne me semble pas être le bout du monde (4 joueurs ou joueuses participant aux différents qualificatifs tête-à-tête permettent de se rapprocher des critères fixés), surtout lorsque cela conditionne la possibilité d'organiser des compétitions officielles. Par ailleurs, comment se fait-il que 90% des clubs respectent une règle validée par le Comité Directeur du Comité de la HG pour seulement 10% qui souhaiterait que 90% se plient à leur volonté ? Par contre cette règle a été évoquée lors du dernier congrès départemental et à ma connaissance, personne ne s'est manifestée.

Confère le compte rendu du Congrès Départemental 2015 (page 18, paragraphe "Calendrier 2016") : "*Pour 2016, le CD 31 a décidé d'aménager cette règle : « pour pouvoir organiser des concours départementaux en 2017, tout club devait avoir participé à au moins 5 compétitions sous couvert du Comité Départemental, c'est-à-dire des qualificatifs aux championnats de la Haute-Garonne (16), des tours de CZC (10) ou la Coupe de France des clubs ».*

4) Point sur la Coupe de France 2016/2017

Nous avons 9 clubs qualifiés pour disputer le 2^{ème} tour hors zone. A ce jour :

- Victoire de Rieux face à Saint-Alban (à Saint-Alban) le 22 octobre
- Rencontre BJ Colomiers/ Fontet (à Fontet-33) le 1er novembre
- Rencontre Saint-Orens/Pessac (à Pessac-33) le dimanche 6 novembre
- Rencontre Cazères/Mont de Marsan (à Cazères) prévue samedi 5 novembre tout comme la rencontre Le Fousseret/Agen (à Agen) et Launaguet/Samatan (à Launaguet),
- Rencontre Lasbordes/Pau Pasteur (à Pau), dimanche 23 octobre

La question de la concurrence des dates de la Finale du CDC et de la Coupe de France (6 novembre) ne se pose plus...

5) Organisation Finale Hivernal JP du CD31 du 19/11/2016

A ce jour, les inscriptions sont closes car le quota de 64 équipes, est atteint. 6 équipes (dont 5 de la Haute-Garonne) sont sur liste d'attente. Sur ces 64 équipes, 34 inscriptions sont incomplètes ... malgré les consignes du Comité HG, photocopies des 3 licences + chèque d'inscription !

La Commission sportive se refuse de faire un tirage au sort avec des équipes incomplètes. Ce comportement des joueurs confirme notre position de dire que les inscriptions à l'avance est une démarche impossible pour les joueurs de la HG mais parfaitement acceptée et appliquée pour les joueurs extérieurs au département.

6) Compte rendu de la Commission jeune du 20 octobre 2016

Nouvel arrivant, Cédric GACHES du club de Buzet qui intervient pour le compte du secteur des 4 Vallées.

CRC jeunes

La Haute-Garonne avait des équipes qualifiées pour les phases finales du CRC 2016.

- Cadet/junior, l'équipe de Saint-Alban s'incline en ¼ de finale à la Tour du Crieu
- Benjamins/minimes se sont inclinés en phase finale à Villefranche de Rouergue.

Depuis la création du CNC jeunes, c'est la première année où la Haute-Garonne ne sera pas présente en phase finale Nationale à Saint-Pierre les Elbeufs.

Bilan des CDC 2016

Fort taux de forfaits. Solution proposée : prendre les engagements dès maintenant pour finalisation début janvier 2017, ce qui permettrait de commencer le championnat en janvier avec une date butoir au 26 mars 2017.

La finale pourrait se dérouler le 23 septembre 2017 à Buzet.

Il fallait trouver un moyen coercitif pour pallier aux forfaits des équipes inscrites, en cours de route. Quoi de mieux qu'une mesure financière ? La Commission propose le dépôt d'une caution de 50€ à l'inscription qui sera rendue si le club est présent jusqu'au bout.

Intérêt de la Coupe du président

Certains ne voient pas l'intérêt de la Coupe du Président sinon à faire jouer les jeunes qui se sont déplacés (similitude avec la Coupe de l'Avenir au Championnat de France Jeune).

Championnat Départemental

Pour limiter le risque de confusion dans la terminologie, la Commission demande la modification du "qualificatif 1 et qualificatif 2" en "Championnat Départemental jour 1 et Championnat Départemental jour 2" (au Récébedou).

La commission demande au comité Directeur, si une réservation hôtelière pouvait être envisagée pour les Clubs qui viennent de loin et qui sont qualifiés pour le lendemain ?

Réponse : le début de la compétition du J2 étant 10h30, rien ne s'oppose à un retour au domicile. Le Comité gèrera le moment venu.

Trophée Départemental Doublettes jeunes

La Commission demande l'intégration de la catégorie Benjamin et ainsi, avoir 4 catégories. Il faudra penser à commander des Trophées en conséquence. En 2017, il se déroulera le 25 novembre, le lieu restant à déterminer.

6) Calendrier 2017

Marie-Madeleine CLAMENS remercie tous les secteurs ainsi que ceux qui ont saisi les informations, pour la qualité des calendriers transmis.

Tous les calendriers ont été fait et transmis (le dernier, le 20 octobre) ce qui a permis de travailler sur la mise en page avant de rencontrer l'imprimeur. A première vue, le calendrier 2017 semble cohérent et comportera moins de compétitions départementales officielles.

❖ Uniformisation des infos :

- pour les compétitions en concours et complémentaire, certains ont marqués "ED" d'autres "A-B". Par tradition, rien ne sera spécifié dans la case prévue à cet effet, à l'inverse des compétitions qui se déroulent en poule où il sera porté, "P".

- la notion de paiement "au cumul" ne sera pas inscrite.

- les informations type "restauration", "n° de tél" etc. ne seront pas portées sur le calendrier

- les concours "sur invitation" sont interdits

- les concours des Présidents réservés au secteur ne figureront pas sur le calendrier

- le terme "Master" propriété de Quarterback ne peut être utilisé et devra être remplacé par "Trophée" ou "Challenge" ou autre.

Demandes calendriers - 2017		
Secteurs	Licences 2016	DEMANDES
TOULOUSE	1428	1100
COMMINGES	1641	1600
4 VALLEES	2268	2000
CARBONNE	1134	1100
GRENADE	1025	850
MURET	1189	1050
PIBRAC	1500	1300
GLS	1860	1500
CD31		100
Total	12045	10600

Pour le travail sur l'harmonisation du calendrier officiel 2017, la date retenue est, samedi 12 novembre à la Maison de la Pétanque à 8h.

❖ CZC et CDC 2017

En 2016, compte tenu de la simultanéité de ces deux Championnats, nous avons du faire face à l'absence d'arbitres, sur certaines journées. Pour tenir compte de cette contrainte, la question se pose de savoir si on maintient les dates du 1^{er} octobre, du 15 octobre et 29 octobre 2017 pour les CZC et CDC (remonter le CZC au samedi et laisser les CDC le dimanche). Pour cela, il faut déplacer les compétitions officielles planifiées le samedi au dimanche. Or, la relecture du projet de calendrier 2017, montre qu'il y aurait beaucoup de compétitions à modifier ... Autre souci, l'équité sportive, la participation des joueurs "grillés" au CZC ... Sportivement, ce n'est pas souhaitable.

Deux solutions :

- Les secteurs devront désigner les arbitres sur les CZC de leur zone et des rencontres en CDC qui se déroulent sur leur territoire. En cas de carence, il appartiendra à la commission Départementale d'arbitrage d'être saisie. Rappel : un arbitre désigné mais indisponible DOIT rechercher lui-même son remplaçant.

- Lors de l'établissement du calendrier des CDC, il faudra tenter de répartir les lieux des CDC équitablement sur l'ensemble des six secteurs.

Compte tenu de l'augmentation des compétitions, de l'obligation d'avoir un délégué sur ces Championnats, le Président estime que trois membres dans chaque secteur, ne peuvent pas remplir la totalité des délégations dans leur secteur. Il invite les membres élus du comité départemental à réfléchir à coopter des personnes en qui ils ont confiance, pour assurer les délégations et travailler avec nous dans les secteurs. Cette antienne mainte fois répétée, est à

mes yeux une nécessité. Ce n'est pas la première fois que, depuis que je suis Président, je souhaite cette ouverture et le fait de faire participer des personnes extérieures au Comité à notre fonctionnement.

7) Congrès Départemental du 18 décembre 2016

Lors de la réunion du 19 octobre en présence des représentants de la Mairie de Launaguet, de l'USP Launaguet et Marie-Madeleine CLAMENS, la Mairie a présenté le projet de mettre à disposition une nouvelle salle où pourront se tenir, les travaux et la restauration du midi. A suivre ...

Ce congrès est électif. Les documents concernant les modalités de dépôt des listes ont été adressés aux clubs. Pour ce qui concerne, les modalités du vote en lui-même, nous les arrêterons une fois le nombre de liste connu. En fonction de cela, le vote pourrait se faire à l'arrivée des Congressistes, avant l'ouverture des travaux pour ne pas les perturber.

Ci-dessous, la liste du Président sortant, Michel LE BOT.

Secteurs	Candidats	Secteurs	Candidats
Toulouse	Geneviève RATHBEGER	Grenade	Jean-Bernard VIGNERES
	Jennifer ROUGES		Roland DALLIER
	Frédéric DEBEZI		Lydie LOZANO
Comminges	Chantal CASSAIGNEAU	Muret	Gilles BEIGNON
	Pierre-Noël ARCANGELI		Alain PINAUD
	Patrick HUGUET		Francis RICARD
4 Vallées	Delphine MONDRAGON	Pibrac	Martine ASPROGETIS
	Valérie SARMAN		Denis JURADO
	Raymond NEVEU		Alain AZEMA
Carbonne	Pierre JOUANNY	GLS	Gilbert DUCASSE
	Daniel ARNAUD		Thierry LACROUX
	Jacques VANNIER		Raymond LEMANACH
Hors secteur :			
Michel LE BOT			
Serge GALIANO		M-Madeleine CLAMENS	

8) Questions diverses

✚ Michel LE BOT

- a reçu un courrier d'André DELUCQ le sensibilisant sur ce qui lui semble être une injustice, à savoir qu'en qualité de vice-champions de Ligue vétéran, ils ne seront ni qualifiés au prochain Championnat de ligue ni au Championnat de la Haute-Garonne.

Il est vrai que depuis quelques années, les champions et vice-champions de Ligue ne sont plus qualifiés d'office à la Ligue. Le président s'engage à lui faire une réponse, après saisi du président de Ligue, Alain GARCES.

✚ Serge GALIANO

- Demande aux responsables de secteur de lui fournir au plus tard, le 15 novembre 2016, les comptes des secteurs.

Frédéric DEBEZI

- Demande s'il y aura des formations graphiques en 2017 ?

Réponse du Président : Oui et dans chaque secteur, dans un cadre défini par le Comité Départemental et suivant des modalités à définir.

- il rencontre des problèmes avec la connexion Internet dans le secteur de Toulouse et demande son "indépendance" par rapport au secrétariat du comité. Le président donne son aval.

- il fait part que de nombreux lecteurs de licences sont défectueux. Serge GALIANO informe en avoir acheté ... il doit y en avoir en stock. Pour info, le cout d'un lecteur est de 150€.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin vers 23h45

Prochaine réunion (date en attente) à 20h

Le Président du CD 31,
Michel Le Bot.



La Secrétaire Générale,
Marie-Madeleine CLAMENS.

